

Une enquête de l'Insee

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société françaises sur l'ensemble de son territoire.

Les enquêtes statistiques réalisées par les statisticiens publics sont reconnues d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Vos données sont confidentielles, vos réponses protégées

Vos coordonnées sont collectées uniquement pour pouvoir vous contacter pour les interrogations ultérieures. Elles ne sont communiquées à aucun tiers.

Les données collectées sont anonymisées et ne sont utilisées qu'à des fins d'études statistiques par un nombre limité de personnes habilitées. La loi interdit tout usage à des fins de contrôle.

Un cadre juridique strict

Les enquêtes réalisées par l'Insee sont conformes à la loi n°51-741 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique.

Les traitements de vos données personnelles sont soumis au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Le secret statistique garantit
la confidentialité de vos réponses !



NOUS SUIVRE



Abonnez-vous
à nos lettres d'information

- Insee.net actualités (abonnement sur insee.fr)
- La lettre d'information de votre région

NOUS CONTACTER



- par courriel : rubrique « Aide » accessible en haut à droite de la page d'accueil d'insee.fr

Retrouvez les études
et données de l'Insee
en libre accès sur insee.fr



Une enquête pour mesurer l'emploi et le chômage en France et en Europe

L'enquête sur l'emploi, le chômage et l'inactivité est une vaste enquête réalisée en continu sur l'année, en France et dans l'ensemble de l'Europe.

C'est la seule source permettant de mesurer le taux de chômage. Elle permet aussi de décrire les emplois occupés et le profil des personnes qui travaillent, des chômeurs, mais aussi des personnes qui ne travaillent pas ou plus, les retraités par exemple.

POURQUOI VOUS ?

Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des ménages, il n'est pas nécessaire d'interroger chaque ménage. Cela prendrait trop de temps et coûterait trop cher. Un échantillon de logements est donc tiré aléatoirement. Votre logement en fait partie.

► VOTRE SITUATION NOUS INTÉRESSE

Que vous travailliez ou non, votre participation à cette enquête est essentielle pour rendre compte de la diversité des situations.



Vous êtes étudiant(e)

Quelles études suivez-vous ?
Travaillez-vous en plus de vos études ?



Vous travaillez

Êtes-vous salarié(e) ou à votre compte ?
Quels sont vos horaires de travail ?
Télétravaillez-vous ?



Vous êtes au chômage

Quelle était votre situation avant d'être au chômage ?
Depuis combien de temps recherchez-vous un emploi ?

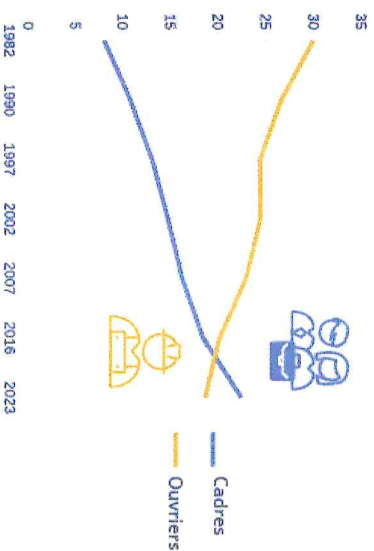


Vous êtes retraité(e)

Quel était votre dernier emploi ?
Travaillez-vous en plus de votre retraite ?

► QUELQUES RÉSULTATS OBTENUS GRÂCE À VOS RÉPONSES

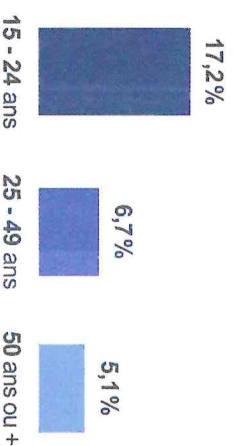
PART DES CADRES ET DES OUVRIERS DANS L'EMPLOI DEPUIS 1982



PART DES DIPLOMÉS DU BACCALAURÉAT PARMI LES 25-34 ANS EN 2023



TAUX DE CHÔMAGE PAR ÂGE EN 2023



Source : Insee, enquête Emploi

Comment va se dérouler l'enquête

Un enquêteur de l'Insee vous contactera pour convenir d'un rendez-vous. Il sera muni d'une carte officielle et tenu au secret professionnel.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES

M. Direction régionale de est habilité à solliciter l'aide de l'INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ÉTUDES ÉCONOMIQUES dans les départements de

M. est astreint par la loi, dans l'exercice de ses fonctions, au secret professionnel le plus absolu.

A le PHOTO

Signature de l'enquêteur. La Direction régionale de l'Insee.

Dans la mesure du possible, il posera des questions à l'ensemble des personnes de 15-89 ans de votre foyer. Il est préférable que les personnes soient présentes lors de l'entretien pour répondre directement aux questions qui leur sont posées.

Pour pouvoir étudier l'évolution des situations dans le temps, votre ménage sera interrogé six fois au total.

Les réinterrogations, plus courtes, se feront par Internet ou téléphone.



Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, vous pouvez joindre par mail ou par téléphone le responsable de l'enquête dans votre région. Ses coordonnées figurent sur le courrier que vous avez reçu.

Dossier Suivi par :
Brunel Véronique, Di Cioccio Géraldine et Fouris Raphaël
Tél : 04 73 19 79 17 / 04 73 19 79 18 / 04 73 19 79 16
Mél : DR63-DEM@insee.fr
REF : mairie

Mairie de GIOU-DE-MAMOU
26 route Pastorale
15130 GIOU-DE-MAMOU

Chamalières, le 20/06/25
N°2024_27721_DR69-SES63

Objet : Enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité

Madame, Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous informer que l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) réalise une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité du 21/07/25 au 09/08/25.

L'enquête a lieu tout au long de l'année auprès d'un large échantillon de logements tirés aléatoirement sur l'ensemble du territoire. Certains de ces logements se situent dans votre commune. Ces ménages seront interrogés par **Monsieur Éric REGIS**, enquêteur de l'Insee, muni d'une carte officielle. Ils sont prévenus individuellement par lettre et informés du nom de l'enquêteur.

La participation à l'enquête est **obligatoire**. Les réponses fournies lors des entretiens restent confidentielles, comme la loi en fait la plus stricte obligation, et serviront uniquement à l'établissement de statistiques.

Le travail de l'enquêteur sera facilité si cette enquête est annoncée soit dans votre journal d'informations municipales, soit par affichage public ou voie de presse. Une proposition de texte à insérer est jointe à ce courrier.

Si quelques administrés inquiets ou réticents s'adressent à vos services, je vous serais obligé de veiller à ce que le meilleur accueil leur soit fait pour qu'ils soient renseignés.

Des informations relatives à l'enquête et à son calendrier sont disponibles sur le site internet de l'Insee à l'adresse <https://enquetes.stat-publique.fr/eec>.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer vos services et d'appuyer de votre autorité l'enquêteur chargé de cette enquête.

Les préfectures, les gendarmeries ainsi que les occupants des logements appartenant à l'échantillon sont également avisés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur régional



Jérôme HARNOIS

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n°2025T006EC du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, valable pour l'année 2025 – Arrêté en date du 17 octobre 2024.

Cette enquête est obligatoire. En cas de défaut de réponse, les personnes enquêtées peuvent être l'objet de l'amende prévue à l'article 131-13 du code pénal.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à l'Insee. Ces réponses ainsi que les données obtenues par appariement avec les sources sociales et fiscales seront conservées pendant dix ans à compter de la fin de la collecte pour les besoins de l'enquête. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

L'Insee est seul destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur pendant dix ans après la validation du fichier de collecte clôturant les six trimestres d'interrogation.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de l'Insee (contact-rgpd@insee.fr).

Pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (le-delegue-a-la-protection-des-donnees-personnelles@finances.gouv.fr). Vous pouvez si vous l'estimez nécessaire adresser une réclamation à la Cnil (www.cnil.fr).



Proposition de texte de présentation de l'enquête :

Depuis de nombreuses années, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee) effectue sur toute l'année une importante enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité.

Cette enquête permet de déterminer combien de personnes ont un emploi, sont au chômage ou ne travaillent pas (étudiants, retraités...). Elle est la seule source permettant de nous comparer avec nos voisins européens. Elle fournit également des données spécifiques sur les professions, l'activité des femmes ou des jeunes, les conditions d'emploi ou la formation continue.

À cet effet, tous les trimestres, un large échantillon de logements est tiré au hasard sur l'ensemble du territoire. Sauf exception, les personnes de ces logements sont interrogées six trimestres de suite : la première interrogation se fait par la visite d'un enquêteur de l'Insee au domicile des enquêtés, les interrogations suivantes par téléphone ou sur Internet. Leur participation, quelle que soit leur situation à cette enquête est fondamentale, car elle détermine la qualité des résultats.

La procédure :

Un(e) enquêteur(rice) de l'Insee prendra contact avec les personnes des logements sélectionnés du 21/07/25 au 09/08/25. Il (elle) sera muni(e) d'une carte officielle l'accréditant.

Les réponses des enquêtés resteront strictement confidentielles. Elles ne serviront qu'à l'établissement de statistiques comme la loi en fait la plus stricte obligation.



...the ... of ... to ...

...the ... of ... to ...

...

